Enquête ATV

hautes sphères du nucléaire français: les chifconcercandalisés, des cadres nant les doses de radioactivité reçues par les travaild'EDF révèlent à leurs français du nucléaire sont différents selon qu'ils sont estimes par EDF ou par le Service central de «Libération» des protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI). Légèrement dissepratiques courantes rents? Non: du simple au triple. Du moins pour les agents des entreprises et inquiétantes dans extérieures, autrement dit les sous-traitants, qui effectuent 80% des tra-vaux de maintenance dans les les centrales nucléaires françaises. centrales. Avant tout, ils Quiconque pénètre sur un site nu-cléaire accroché au revers de son vêtedénoncent une sous-

ment un «film dosimétrique», qui témoigne de la quantité d'irradiation absorbée par l'individu. Ce dosimètre est obligatoire. Ceux des agents EDF sont contrôlés par EDF elle-même,

L'opération s'apparente au développement d'une radiographie X. Les films des agents sous-traitants sont pris en main par le SCPRI, ce qui n'empêche pas ED! d'effectuer par ailleurs ses propies mesures.

Le 24 mai dernier, la Commission des Communautés européennes s'étonne dans une série de lettres

fres fournis par le SCPRI et par EDF ne concordent pas. Le prémier, qui dépend du ministère de la Santé, déclare, pour l'année 1987 et pour l'ensemble de l'industrie nucléaire française, une dose annuelle collective de 26 homme-Sievert pour 7585 travailleurs extérieurs. Sur la même période, et pour ses seules centrales, EDF

67 homme-Sievert, pour une population «estimée» de 20000 travailleurs sous-traitants. La différence est énormé, tant sur les doses que sur le nombre d'agents extérieurs. Cet écart, de près de 300 %, se renouvelle chaque année. La Commission exige des explications.

Le 17 juin, le chef du Département sécurité radioprotection environne-ment (DSRE) d'EDF écrit à son supérieur hierarchique, chef adjoint du Service de la production thermique (SPT): « La constatation d'écarts aussi importants... pourrait laisser craindre de mauvaises surprises, avec, dans ce cas, un aspect médiatique à prendre en compte dès le départ. » Ajoutant: « Aujourd'hui, personne ne peut clairement anàlyser cet écart. »

Personne, vraiment? Depuis deux ans au moins, le DSR E sait qu'il y a un problème de dosimétrie dans les entreprises extérieures. Au point d'avoir lancé, en 1989, une étude rétrospective sur cinq ans des fichiers informatiques dosimétriques des centrales. Etude interne à EDF, par la force des choses, car le SCPRI garde jalousement le secret sur ses propres informations. Sans la collaboration du SCPRI, l'étude est difficile. En outre, effrayée par la mauvaise publicité qui ne man-querait pas d'en découler, la direction d'EDF n'est pas pressée de la faire aboutir, ni de faire évoluer les procédures pour l'avenir.

Six mois après la question posée par Bruxelles, le CSSIN (Conseil supérieur de sûreté et d'information nucléaire) a eu vent de l'affaire: la se-maine dernière, le 15 octobre, le sujet est arrivé à l'ordre du jour. Mais, selon un document en notre possession, Pierre Pellerin, patron du SCPRI, a indiqué que « ce n'était pas au CSSIN de traiter de ce sujet ».

Scandalisés et inquiets, des cadres de la sécurité-radioprotection d'EDF, qui préfèrent garder l'anonymat, accusent: «Primes à la dose», dissimu-lation de films, radioactivité sousestimée...Ils ont accepté de répondre aux questions de Libération.

LIBERATION. Comment expliquer la différence entre le nombre de travailleurs extérieurs déclarés par le SCPRI et par EDF? AGENTS EDF, XXX: Le SCPRI

dissimule des travailleurs. Nous ignorons pourquoi. Les entreprises extérieures doivent envoyer chaque mois les films de leurs agents au SCPRI. Il est vrai qu'un certain nombre d'entreprises, peu satisfaites des prestations du SCPRI préfèrent travailler avec des laboratoires privés. Evidenment, ces labos transmettent leurs informations au SCPRI, qui est censé les

RAPPORT SUR DES «TRICHERIES ORDINAIRES»

vérie, directeur du DCSIN, prend connaissance de l'étude psychopathologique réalisée à la centrale de Chinon, il manque de s'étrangler. Trois chercheurs du laboratoire de psychologie du travail des Arts et Métiers ont interrogé au début de l'année des agents EDF du service maintenance Entre autres objectifs, il s'agissait « a apprée a r les retations entre la souffrance (des travailleurs) d'un côté, la qualité du travail, la sécurité des personnes, et la sûreté des installations de l'autre »

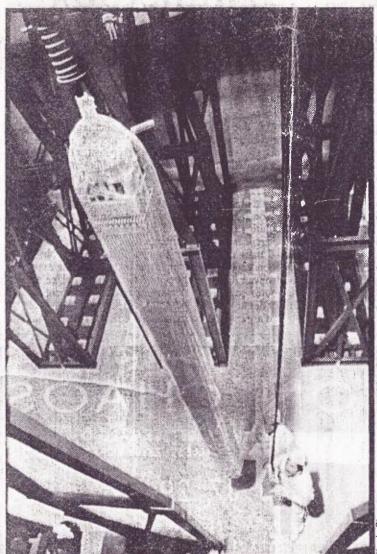
De cette étude, on retient au moins une chose : les agents interrogés souffrent d'une « perte d'expérience »: ils passent plus de temps à contrôler le travail effectué par les entreprises extérieures qu'à exercer leur métier. Quant aux agents de ces entreprises sous-traitantes, « les agents EDF pen-sent que leur sort est encore pire que le

Si l'état de délabrement moral qui règne au sein du personnel est inquiétant en soi, Michel Lavérie s'intéresse surtout à ses conséquences sur la sûreté de la centrale nucléaire. Le patron du DCSIN écrit le 9 juillet au chef du Service de la production thermique d'EDF; «J'ai noté (dans l'étude) les phrases suivantes: "...les agents en sont parfois rendus à renon-cer aux vérilications." "La tricherie est ordinaire..." "Les fraudes restent fréquentes." "Les doutes des agents sur la sûreté résultent de ce qu'ils ont des preuves qu'il est possible... de dissimuler des travaux non faits ou mal faits. Et que, non seulement c'est possible, mais cela devient une pratique non exceptionnelle..." » Michel Lavérie en oint EDF « de prendre position sur ces quelques points ». L'affaire suit son cours.

Il y a deux ans, une étude semblable Il y à deux ans, une etuqe semblable avait été effectuée à la centrale de Bugey. Les conclusions étaient en gros les mêmes. Contrairement à celle de Chinon, qui commence à circuler à l'intérieur d'EDF, elle avait été intérdite de diffusion, d'un commun accord entre la direction et le Comité d'hygiène et sécurité (CHSCT) de l'établissement effrances par les termes l'établissement, effrayés par les termes de « fraudes » et de « tricheries ».

La CFDT a demandé officiellement à la direction d'EDF la mise en chantier d'une troisième étude psychopathologique, sur une plus vaste échelle (l'ensemble du personnel), et sur un autre site nucléaire.





estimation de la

travailleurs, en

n'hésitent pas à

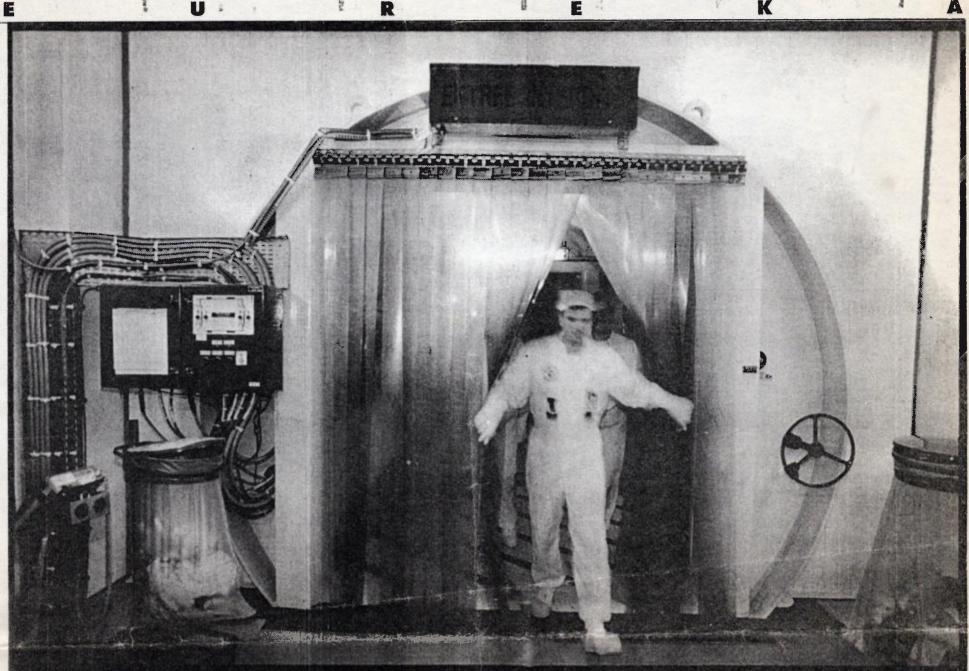
contrôle de la

radioactivité.

des mesures?

font état de

minimise-t-il les



compiler. Mais comme le SCPRI détient officiellement le monopole de la dosimétrie, il n'a en principe pas le droit d'agir ainsi... donc de faire état de ces données. Mais l'écart -7585 personnes contre 20000 — est trop grand pour que cette explication soit suffisante.

D'où EDF tire-t-elle ses informations la dosimétrie des agents extérieurs?

En plus de son film réglementaire, chaque agent, EDF et extérieur, entrant en zone est muni d'un dosimètre électronique, à affichage numérique. Cet appareil permet de connaître instantanément la dosimétrie qu'on appelle « opérationnelle ». Ainsi, chaque site nucléaire peut compiler chaque jour la dosimétrie de tous les agents. Comme ce dosimètre est plus fin que le film, sensible à des rayonnements plus faibles, il y a toujours un écart entre la dosimétrie réglementaire, qui fait autorité, et l'opérationnelle. Mais cela n'excède jamais 10%. Ce n'est pas cet écart qui peut expliquer la différence avec les chiffres fournis par le SCPRI pour les agents extérieurs. Le Comité de radioprotection d'EDF a demandé une étude sur la dosimétrie des agents extérieurs bien avant la demande d'explication de Bruxelles. Pourquoi?

Parce que les normes d'exposition annuelles pour les travailleurs du nucléaire vont changer. La Commission internationale de radioprotection va imposer 2 rem par an au lieu de 5 rem. Pour adapter le travail sur les sites, il fallait connaître la situation actuelle. Aujourd'hui, le DSRE centralise à

Paris les valeurs dosimétriques, réglementaires et opérationnelles, des agents EDF. Le ministère de la Santé ne nous a jamais autorisés à faire de même pour les agents extérieurs, à cause du monopole du SCPRI. Mais EDF n'a pas besoin d'autorisation, car la dosimétrie opérationnelle n'a pas d'existence légale. Si EDF l'avait voulu, elle aurait parfaitement pu mettre en place plus tôt un suivi des agents extérieurs. A cause de cette absence de centralisation, l'étude en cours sur les sites n'avance guère.

es premières constatations révèlent une situation inquiétante: les agents extérieurs interviennent surtout pendant les arrêts de tranche, pour la maintenance des réacteurs. Les hommes soumis aux plus fortes doses sont les calorifugeurs et les chaudron-niers, qui travaillent sur plusieurs sites dans l'année. S'il est difficile de dresser un bilan précis de dosimétrie, individu par individu, c'est qu'il y a probable-ment des fraudes lors de leur enregistrement dans les centrales. Par exemple, on a observé que les noms de ces agents, comme par hasard les plus exposés, n'ont pas la même orthographe selon les sites, ou encore le pré-nom est différent. Les ordinateurs s'y perdent. Des agents d'entreprises ont été surpris sans film: ils les laissaient dans une cache pour aller travailler.

Pourquoi cette confusion organisée? Il arrive que l'agent lui-même soit négligent parce qu'il méconnaît les risques, ou bien parce qu'il a peur de n'être pas embauché, son emploi étant précaire. Mais ce sont surtout les entreprises sous-traitantes qui veulent «rentabiliser» leurs travailleurs au maximum, sans égard pour les doses. Un point nous semble extrêmement

grave: dans les stages de radioprotec-tion organisés par EDF ou par les entreprises extérieures, les agents ne sont jamais avertis des menaces qui pèsent sur leur espérance de vie lors-qu'ils prennent des doses. On leur laisse croire que, s'ils restent en dessous des normes, les effets sur la santé sont nuls. C'est faux : selon les experts de la Commission internationale de protection radiologique (CIPR), pour une dose-vie de 50 rem (0,5 Sievert), le risque supplémentaire de cancer mor-tel est de 2%. Certains agents prennent plus que 50 rem.

Parallèlement à l'étude, EDF vient de décider la création de Dosinat, un fichier informatique des agents extérieurs. Est-ce à dire que leur situation va s'améliorer?

Dosinat est conçu comme un outil de gestion interne. Il n'est pas prévu pour gérer des problèmes de santé. L'art d'un employeur comme EDF n'est pas de gérer la dose au plus bas, mais au contraire de l'optimiser, en fonction du temps de travail prévu par le contrat. Lorsqu'EDF fera appel à une entreprise extérieure, elle aura intérêt à savoir si ses travailleurs sont vierges de dose, pour pouvoir leur mettre le maximum autorisé dans un laps de temps le plus court possible. Ce sera d'autant plus facile que la tendance actuelle, dans les entreprises extérieures, est d'organiser des « primes à la dose», sous diverses formes. Par

exemple, en garantissant aux ouvriers un nombre de contrats minimal. La précarité de l'emploi étant ce qu'elle est, c'est une bonne motivation. La qualité de sûreté en souffrira.

Malmenée ou non par le SCPRI, EDF et les entreprises extérieures, la réglementation dosimétrique actuelle ignore le rayonnement neutronique, dont les médecins spécialisés dans le nucléaire dénoncent les dangers. Vous tirez, là aussi, la sonnette d'alarme, tant pour les agents extérieurs que ceux d'EDF?

Le rayonnement neutronique est un aspect totalement sous-estimé de la dosimétrie. Pourtant, ce rayonnement est très dangereux. Il concerne surtout les travailleurs chargés du transfert de combustible et entrant dans les bâtiments-réacteurs (BR) en marche... ce qui ne devait, en principe, arriver que très rarement. Or, les entrées dans le BR en activité à 100% sont devenues fréquentes, pour des raisons de rentabilité des installations.

A EDF, il n'existe aucun dosimètre permettant de mesurer cette irradiation, alors qu'on en trouve à l'étranger. Les doses sont estimées à partir d'une cartographie simpliste des lieux traversés par l'agent. Non seulement cette méthode de déduction est approximative, mais, surtout, elle n'est assortie d'aucune consigne d'application nationale. Des leucémies statistiquement anormales, tant pour les agents EDF que pour les entreprises, sont observées depuis quelques années. Y a-t-il un rapport?

Lorsqu'on sait à quel point le suivi neutronique est léger pour les agents EDF, on imagine ce qu'il en est pour les agents extérieurs. Car le SCPRI ne s'estime absolument pas concerné par ce type d'irradiation.

• PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE CRIÉ

LES MOTS CLÉS

• Rem: unité d'équivalent de dose permettant de rendre compte de l'effet biologique produit par une dose absorbée. La norme maximale d'exposition annuelle pour les travailleurs du nucléaire est actuellement de 5 rem/ an, soit 50 milliSievert.

Sievert: nouvelle unité légale d'équivalent de dose. A remplacé le rem depuis 1965 (1 Sievert = 100 rem).

• Dosimétrie gamma : mesure de l'irradiation émise par la désintégration d'éléments radioactifs.

Dosimétrie neutronique: évaluation de l'irradiation due aux neutrons.

SPT: Service de la production thermique, chargé à EDF de l'exploi-tation du parc nucléaire, au sein de la direction de la production et du trans-

• DSRE: Département sûreté, radioprotection et environnement, rattaché au SPT.

SCPRI: Service central de protection contre les rayonnements ioni-sants, dépendant du ministère de la Santé, dirigé par le professeur Pierre Pellerin.

DCSIN: Direction centrale de sûreté des installations nucléaires (surnommé «le Zinzin»), dépendant du ministère de l'Industrie.